

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 29

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Alexandre DOS REIS, Jean-Christophe ROMAND, Aurore TONNELIER, Claire MARCHAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Gilles MONTI donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 9 mars 2023

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 9 mars 2023

Cyril GRANGER donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 13 mars 2023

Marie-Anne ROBERT KERBRAT donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 14 mars 2023.

Secrétaire de séance : Pascale ETIENNE

Objet : Subventions aux associations – exercice 2023

Délibération 2023 - 22

Les associations présentes sur le territoire communal constituent des acteurs incontournables du lien social et du bien vivre ensemble. Elles contribuent au rayonnement de la Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé, de la citoyenneté, de la prise en compte du handicap...

Depuis 2020, et dans un contexte sanitaire très difficile, la municipalité a décidé d'apporter un soutien financier et matériel fort à son tissu associatif.

Dans le contexte inflationniste actuel, la municipalité a décidé de poursuivre ce soutien aux associations panazolaises malgré des contraintes budgétaires.

Ainsi, la municipalité entend faire en sorte que les activités culturelles, socioculturelles et sportives puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles. Elle se tient toujours aux côtés des associations et de leurs acteurs qui font vivre la commune au travers des activités proposées aux habitants.

A ce titre, le conseil municipal est invité à accorder les subventions aux associations pour l'année 2023, conformément au tableau figurant en annexe de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2023 ;

VU l'avis de la commission Finances réunie le 7 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT les demandes de subvention formulées par les associations ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner ces associations dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations selon le tableau joint en annexe ;
- **PRÉCISE** que le versement des subventions dites de « fonctionnement » se fera en une seule fois ;
- **PRÉCISE** que les subventions allouées à titre exceptionnel ou à titre complémentaire seront versées sur production des justificatifs attestant de la réalisation des actions pour lesquelles elles ont été allouées. Dans le cas inverse, elles ne seraient pas dues et n'ouvriraient pas droit à report ;
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 16 mars 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 20/03/2023

Publié ou notifié

21/03/2023

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention complémentaire	TOTAL
ASP basket et CTC	14 500,00 €	5 000,00 €	8 308,94 €	27 808,94 €
ASP foot	14 250,00 €	0,00 €	7 314,60 €	21 564,60 €
ASP rugby	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
ASP pétanque	830,00 €	0,00 €	305,04 €	1 135,04 €
Panazol Elite Boxing	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
Badminton club	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
Passing tennis	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Union Gymnique de Panazol	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €
Golf de la Porcelaine	2 200,00 €	7 000,00 €	0,00 €	9 200,00 €
Marche nordique 87	462,00 €	0,00 €	0,00 €	462,00 €
Stretch forme	2 058,00 €	0,00 €	0,00 €	2 058,00 €
Gym volontaire	462,00 €	0,00 €	0,00 €	462,00 €
Centre créatif et ludique	450,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
Panazol danse	606,00 €	0,00 €	0,00 €	606,00 €
Scrabble	450,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
Théâtre Massottes	402,00 €	0,00 €	0,00 €	402,00 €
Amicale Morpiénas	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Amicale Soudanas	666,00 €	0,00 €	0,00 €	666,00 €
Amicale Chalet	1 152,00 €	0,00 €	0,00 €	1 152,00 €
Amicale Haut Prouet	552,00 €	0,00 €	0,00 €	552,00 €
Amicale Personnel	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Fleurs et Nature	534,00 €	1 600,00 €	0,00 €	2 134,00 €
Pain et soleil	684,00 €	0,00 €	0,00 €	684,00 €
Amis-clic	1 988,00 €	0,00 €	0,00 €	1 988,00 €
Moto club Massottes	420,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 620,00 €
Panaz emoi	510,00 €	0,00 €	0,00 €	510,00 €
Panarock	396,00 €	0,00 €	0,00 €	396,00 €
Trait Union	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Chorale Panazol	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
FNACA	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Outils en mains	600,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
AAPE	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
USEP sports	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
USEP Classes Découverte	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Motor Club du Limousin - GP Trial Panazol	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
FCPE	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
FNATH	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention complémentaire	TOTAL
Scouts de Panazol (Lieutenant de Louveterie)	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Autisme Amitiés Panazol	400,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 900,00 €
Association Déporté Interné Résistant Patriote	100,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
Banque Alimentaire de la Haute Vienne	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
France victimes 87	600,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
CHAL	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Restos du cœur	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
ACVGCATM	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Prévention routière	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Donneurs de Sang	150,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
Secours catholique	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Secours Populaire	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Conciliateurs de justice	350,00 €	0,00 €	0,00 €	350,00 €
La Cible Limousine	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
TDLNA - LE POINCONNET PANAZOL	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Festival Elevage	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
Comice Biards	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
TOTAL 1	133 272,00 €	18 000,00 €	15 928,58 €	167 200,58 €

Pour mémoire, montant des subventions faisant l'objet d'une délibération spécifique

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention complémentaire	TOTAL
Comité de Jumelage	13 200,00 €	0,00 €	0,00 €	13 200,00 €
A.P.C.V.	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Objectif Diofior Développement	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
ARAP 87	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Limousine Cyclo André Dufraisse	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Centre Animation de Panazol (C.A.P.)	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €	95 000,00 €
Panaloisirs	28 215,00 €	5 000,00 €	4 797,96 €	38 012,96 €
TOTAL 2	148 615,00 €	5 000,00 €	4 797,96 €	158 412,96 €
TOTAL GENERAL (1) + (2)	281 887,00 €	23 000,00 €	20 726,54 €	325 613,54 €

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB22 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/03/2023

Objet : Subventions aux associations exercice 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 20/03/2023 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 22 - Subventions aux associations exercice 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230316-DELIB22-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/03/2023